

Refonder le pacte entre société et agriculture pour des territoires vivants et une alimentation saine

Préambule : l'agriculture concerne tous les citoyens

Toute la société est concernée par l'agriculture. Les citoyens ont leur mot à dire sur la qualité sanitaire et gustative de la production alimentaire, mais aussi sur le maintien de la souveraineté alimentaire française et l'impact de nos choix sur le libre arbitre des pays du sud. Les Français ont aussi leur mot à dire sur la qualité de leur environnement, la préservation de leurs ressources en eau et en sol, la diversité de leur territoire ainsi que sur les autres fonctions de l'agriculture¹. Les citoyens sont également concernés au titre de leur contribution financière : ramenées au ménage français, les dépenses pour gérer l'agriculture équivalent à 550 € par an, soit environ 10% de leur contribution fiscale².

Pourtant, le modèle agricole issu des Trente glorieuses ne répond plus aux attentes sociales, en persistant à privilégier la production quantitative de denrées au détriment de la confiance dans la sécurité sanitaire (risques des OGM en particulier) et de la qualité de l'environnement. En outre, il engendre des inégalités et profite davantage aux distributeurs, aux transformateurs et à une poignée de producteurs qu'à l'ensemble des agriculteurs.

Plutôt que de considérer l'environnement comme un problème, l'agriculture à « haute performance environnementale » proposée par les Verts, renouant avec les cycles naturels et les milieux vivants, a pour ambition de transformer la contrainte en atout et de répondre aux aspirations actuelles des citoyens. Cette agriculture utilise l'agronomie pour reconquérir la fertilité des sols et valoriser la biodiversité. Elle permet de produire des aliments sains et diversifiés, en employant des techniques économes en énergie. La diversification locale des productions permet de raccourcir les circuits économiques, avec des conséquences potentiellement vertueuses sur l'environnement et sur le lien social.

Diagnostic : aujourd'hui, l'agriculture française produit trop et mal... malgré ses atouts

Par la diversité et la qualité de ses terroirs, ses savoir-faire gastronomiques, son potentiel pédo-climatique, l'étendue de son territoire, la France occupe une place essentielle dans l'agriculture européenne. **Mais la révolution technologique de l'après-guerre, permise grâce à une réorganisation du modèle agricole, a largement dépassé son objectif d'autosuffisance et entraîné de forts impacts négatifs**

En premier lieu sur la santé et le patrimoine environnemental. L'usage répété des pesticides a des conséquences graves sur la santé des agriculteurs³. Ils se retrouvent en quantités non négligeables dans les aliments, alors que la science pressent des effets à long terme et « cocktails » de ces molécules associées entre elles, même lorsqu'elles sont homologuées⁴. La

¹ Production d'énergie, de textiles, de matières premières pour l'industrie, de matériaux de construction, source d'emplois ruraux, de lien social, agrotourisme, production éventuelle d'énergie pour les transports...

² La France a reçu 10 milliards d'euros de l'Europe au titre de la PAC (soit 78,8% du budget européen de la France) ; en sus la loi de finance 2005 prévoyait un budget alloué au niveau national de 4,9 milliards d'euros

³ Taux anormalement élevé de cancers, de cas de stérilité, de maladies auto-immunes, maladies neuro-dégénératives, d'après les statistiques de la MSA

⁴ Les scientifiques soupçonnent ces substances d'aggraver le taux de cancers dans la population, ce qui a motivé notamment la création d'un Observatoire des Résidus des Pesticides à l'AFSSA et l'AFSE.

population d'oiseaux communs des milieux agricoles a chuté de 27% en 15 ans, les sols s'appauvrissent et s'érodent par la rupture entre culture et élevage et 50 à 75% des ressources en eau sont gravement dégradées, entraînant des abandons de captages.

La double logique de la spécialisation territoriale et de la concentration commerciale entraîne d'une part la disparition progressive des marchés locaux et du lien ville-campagne, vitaux pour l'équilibre des territoires, et soumet d'autre part les agriculteurs à de fortes contraintes de production en termes de coût, de délais, de qualité, de calibrage.

Le contexte agricole actuel se traduit finalement par une défection de la profession. Le nombre des exploitations a chuté de plus d'un tiers ces 10 dernières années, il en disparaît 78 de plus chaque jour. Les dispositifs mis en place par les organisations professionnelles agricoles ne permettent pourtant absolument pas d'espérer enrayer cette diminution, qui s'accompagne d'une forte réduction de la diversité sociale et spatiale des exploitations agricoles⁵. Dans le même temps, les inégalités de revenu s'accroissent, sans rapport avec l'intérêt pour la société : une exploitation de grandes cultures dégage en moyenne un revenu de 25 000 €/unité de main d'oeuvre quand des élevages bovin et ovin extensifs en rapportent respectivement 13 000 et 8000, alors que c'est bien les seconds qui produisent des externalités paysagères, environnementales et sanitaires positives.

Aujourd'hui le modèle agricole français, loin de tenir compte de l'intérêt de tous les agriculteurs, empêche des mutations pourtant souhaitées par la société et une large fraction d'agriculteurs.

Le puissant budget de la politique agricole est mal utilisé

Depuis les années 60, la PAC subventionne les agriculteurs européens et soutient directement ou indirectement les exportations. La majorité des agriculteurs sont devenus dépendants des aides. Ce système a conduit à une surproduction organisée très coûteuse pour l'environnement, qui déstructure les agricultures des pays du tiers-monde, dont les paysans, non aidés, sont exposés aux cours mondiaux de produits subventionnés ainsi qu'à l'effet déstabilisateur des « dons alimentaires ». La politique agricole actuelle tente de modérer cet état de fait par un découplage partiel entre aide et quantités produites, par un gel des terres et en conditionnant les aides au respect des règlements et de bonnes pratiques agricoles et environnementales minimales. Mais cette réponse n'est pas satisfaisante car les mesures prises ne sont pas à la hauteur des enjeux et omettent de définir les nouveaux objectifs et nouvelles fonctions de l'agriculture.

Plus largement, les soutiens à l'exportation ne sont plus justifiés : l'agriculture française n'a pas vocation à exporter, hormis quelques produits typiques, concurrentiels en qualité. De plus cet objectif ne répond pas à une demande sociale mais à l'intérêt de quelques acteurs économiques.

L'objectif de production d'aliments à moindre coût apparent a atteint ses limites jusqu'à devenir inefficace : chaque « progrès » technologique est compensé par des coûts environnementaux et sociaux de plus en plus élevés.

Les 10 milliards d'euros reçus chaque année par la France au nom de la politique agricole commune équivalent au revenu net de l'agriculture française et au chiffre d'affaires français de l'agrochimie. Cette somme est mal utilisée par la France. La répartition des aides demeure inéquitable : basées sur des références historiques, elles soutiennent davantage les exploitations productives et beaucoup moins les systèmes respectueux de l'environnement. Ainsi, elle conforte les inégalités entre agriculteurs, limite les incitations à évoluer en

⁵ Plus grandes, elles suppriment les niches de biodiversité en rassemblant les parcelles et sont gérées industriellement (traitements chimiques systématique, élevages « hors sol » sur concentrés...)

choisissant de « figer » les aides directes à l'agriculture conventionnelle (« premier pilier » de la PAC) au lieu de promouvoir des aides aux actions agro-environnementales, rurales et à l'installation (« deuxième pilier », qui ne reçoit guère plus de 10% du montant total des aides). La France, au contraire de ses voisins Européens, ne profite toujours pas de la marge de manoeuvre permise par l'Europe pour modérer quelque peu ce déséquilibre .

Ce modèle agricole ne répond plus aux attentes de la société

La société dans sa très large majorité demande des aliments de qualité, un respect de l'environnement, une juste rémunération, plus d'emplois, des bonnes conditions de travail et de vie, des territoires vivants, l'abandon des OGM, la protection des ressources en eau et en sol. A l'inverse, le modèle agricole actuel, fondé sur l'agrochimie et en passe de s'appuyer sur les OGM, produit avec force chimie et irrigation des denrées dont la diversité et la qualité nutritionnelle et sanitaire deviennent préoccupantes, tout en contribuant à la disparition des agriculteurs et en bafouant leur dignité.

La majorité des agriculteurs se sentent perdus face aux excès de ce modèle et à son incapacité à prendre en compte les nouvelles attentes de la société, dont ils aimeraient retrouver la confiance.

Le projet politique des Verts : un pacte entre agriculture et société pour des territoires vivants

Les Verts ne souhaitent pas accréditer une caricature qui ferait de tout agriculteur un pollueur égoïste. Ils veulent renouer le dialogue avec cette grande majorité d'agriculteurs qui sont victimes d'un modèle agrochimique, en leur proposant des perspectives d'évolution conformes à leurs attentes et à celles de la société. Il est urgent de changer en profondeur la politique agricole française et européenne pour qu'elle soutienne les systèmes de production durables et contribue à la souveraineté alimentaire des pays du Sud et à la sécurité alimentaire mondiale à long terme, en protégeant le potentiel agronomique des sols. Une condition nécessaire pour faire évoluer durablement l'agriculture est **d'associer réellement les consommateurs et l'ensemble des acteurs ruraux aux décisions concernant l'agriculture et l'alimentation.**

Pour les Verts, cela implique de refonder le pacte entre agriculture et société, c'est à dire définir la manière dont la société s'inscrit dans son territoire. Et l'environnement n'est pas une condition supplémentaire : c'est LE moyen de refonder ce pacte. L'environnement permettra à l'agriculture française et aux territoires de s'inscrire dans un vrai développement durable, et aux agriculteurs de retrouver confiance et dignité.

Dans les faits, cela doit se traduire par une nouvelle définition du développement agricole des territoires dans leur diversité tenant compte des attentes de la société sur les différentes fonctions de l'agriculture (souveraineté alimentaire, qualité et diversité de l'alimentation, environnement, énergie renouvelable...) et cela suppose de rompre avec la domination des filières agro-alimentaires. Ce pacte pourrait être adossé à la Constitution. L'orientation de la politique agricole nationale, et le rôle de la France dans la réforme de la PAC et dans les négociations internationales découlent de ce nouveau pacte entre agriculture et société. Ce pacte a une dimension politique qui suppose de se doter d'un ensemble d'outils de pilotage pour conduire l'agriculture vers plus d'environnement : aides publiques, protection et organisation des marchés, règlements et taxes. *A contrario*, il semble peu crédible qu'un marché non organisé soit suffisant à lui seul pour répondre aux attentes des citoyens.

Ce pacte implique ainsi une réforme de la gouvernance agricole. En effet, la politique agricole doit impérativement être élaborée et mise en œuvre avec l'accord des associations de protection de l'environnement, de consommateurs, des élus locaux, et bien évidemment des agriculteurs. Ces acteurs doivent être pris en compte à parité, et aucune décision ne doit pouvoir être engagée s'ils n'y sont pas tous associés : les citoyens ne peuvent plus se contenter d'être simplement « consultés ». Concrètement, le ministère gérant l'agriculture ne doit plus décider unilatéralement des critères de développement des territoires. Parallèlement à un réel renforcement du ministère chargé de l'environnement, une vraie coopération doit guider les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la santé. De la même manière, les chambres consulaires, les institutions satellites influençant l'évolution de l'agriculture doivent associer élus, environnementalistes et consommateurs à leur fonctionnement. Par ailleurs, pour tenir compte de la diversité des territoires et permettre un lien plus direct entre agriculteurs et élus, la gestion des aides doit être régionalisée, les contrats entre agriculteurs et collectivités, favorisés, dans le sens de la gestion du bien commun.

Aller vers une agriculture à Haute Performance Environnementale⁶

L'objectif de cette politique agricole, et de la politique agricole européenne telle que défendue par les Verts, est de passer d'un modèle agricole européen productiviste et industriel à un modèle conçu par et pour les consommateurs européens et non plus vers l'exportation (sauf pour certains produits typiques comme le vin). Dans ce modèle, les pratiques respectueuses de l'environnement et des cycles biologiques forment la base des conditions fondamentales du système liant la société à son territoire par l'agriculture. L'horizon visé à long terme est une agriculture à Haute Performance Environnementale (HPE), inspirée de l'agriculture biologique, sur tout le territoire.

Les formes techniques de ce modèle sont déjà connues pour une large part. Elles tournent autour :

- de techniques inspirées de l'agriculture biologique, permettant de réduire drastiquement engrais et pesticides ;
- de l'élevage non industriel⁷, herbager et associé à la polyculture ;
- de systèmes de cultures annuelles équilibrés et diversifiés (avec intégration des légumineuses au lieu d'importer du soja) ;
- de systèmes de cultures pérennes intégrés (au sens biologique du terme) ;
- de réseaux d'approvisionnement et de développement économes en énergie

Les avantages de ce modèle sont multiples en termes de biodiversité, de moindre pollution des eaux, de paysage, de qualité alimentaire et de changement climatique. Concernant ce dernier point, plus que les agrocarburants à l'écobilan incertain et aux pollutions locales

⁶ L'ensemble de ce projet « HPE » s'appuie sur le vécu quotidien et l'expérience technique et économique d'agriculteurs, membres ou sympathisants des Verts, sur des publications nationales, telles celle publiée par l'INRA et le Cemagref en décembre 2005, mais également sur le travail du groupe de La Bussière, commandé par les Ministères de l'agriculture et de l'environnement, qui présente, parmi quatre scénarios d'évolution plausibles, celui de l'agriculture biologique étendue à tout le territoire en 2025, et enfin sur les travaux et réflexions collectives menées par des groupes innovants tels le RADIS, la FNAB, le CEDAPA, les AMAP...

⁷ Que l'on songe que plus de 60% des céréales produites aujourd'hui en Europe, parfois au prix d'une irrigation destructrice des milieux et de l'équilibre des ressources, sont destinées à l'alimentation industrielle du bétail et doivent être complétées par des protéines importées. Sur les plans économique et environnemental, ces cultures ne remplissent pas de fonctions supérieures aux herbages qu'elles remplacent, si ce n'est qu'elles mobilisent plus d'intrants.

certaines, ce modèle stocke du carbone dans les prairies permanentes et l'humus des sols, économise les engrais de synthèse en amont et limite les importations de protéines du Brésil et des USA, produites sur un mode industriel et destructeurs des écosystèmes pourtant vitaux pour la planète si l'on songe à la forêt amazonienne⁸.

Ce projet politique n'est pas moins « économique » que l'actuel. Certes, le productivisme a sa rationalité économique et ses acteurs qui tirent profit, mais il a aussi ses coûts. **Le projet HPE a sa rationalité économique, distribue gains et profits différemment entre catégories d'agriculteurs, d'opérateurs économiques, de contribuables et de consommateurs.**

Ce projet revient à changer les rapports de force. Pour rompre avec un pilotage des systèmes agricoles par l'amont et l'aval des filières (industries agro-chimiques et semencières, agro-alimentaire, grande distribution) qui impose ses critères aux instituts techniques et aux ministères, se substituant à la demande de la société, les Verts veulent placer les acteurs ruraux au cœur du processus décisionnel. Il est vain d'espérer des réseaux en place qu'ils se réformeront assez vite et seul pour répondre aux enjeux : il faut profondément les renouveler et les faire évoluer fondamentalement. C'est ce qu'a fait la politique agricole des années 60 en créant ses structures, ses cadres, ses outils et en remplaçant les anciens donneurs d'ordre, alors les propriétaires fonciers.

Le projet des Verts doit se développer à l'échelle européenne car l'agriculture se joue à ce niveau. La France, devenue un nain politique du fait de la faiblesse de ses propositions et de sa crispation sur ses avantages historiques, retrouverait alors son importance au sein de l'Europe.

Amorcer en 2008 une réforme de la PAC pour soutenir le projet HPE

A Bruxelles, les Verts exigeront une réforme de la PAC avec comme nouvel objectif de la politique commune la souveraineté alimentaire et la qualité de l'agriculture et des territoires. Cette nouvelle PAC repose sur trois idées dans les limites de l'important budget actuel :

- Une prime de base conditionnée aux efforts environnementaux et au revenu ;
- Un financement supplémentaire destiné à soutenir l'agriculture Haute Performance Environnementale ;
- Une organisation efficace des marchés de l'agriculture de qualité permettant d'ajuster l'offre à la demande au plan communautaire. Les deux facettes de cette autonomie européenne sont l'arrêt des exportations subventionnées d'une part, et l'affirmation d'une souveraineté alimentaire et d'une préférence communautaire pour des raisons environnementales et de qualité des produits.

Cette réforme pourrait être engagée dès le bilan de mi-parcours de la PAC, en 2008, pour une mise en œuvre en 2013. Les aides à l'agriculture devraient alors selon les Verts être un dosage entre :

- Une aide forfaitaire par emploi identique pour chaque exploitation respectant les critères de conditionnalité, fonction d'un plafond de revenu, partant de l'idée qu'une agriculture autonome et économe c'est plus de travail — qualifié ! — et moins de machines et d'intrants.
- Des aides environnementales générales liées à la production⁹ : une aide forfaitaire à la vache, à la brebis, à l'hectare de culture, moyennant le respect de règles structurelles :

⁸ Pour la même raison, l'importation d'éthanol industriel depuis le Brésil devra être proscrite.

⁹ Sur le modèle général des indemnités compensatoires aux handicaps naturels

chargement faible, assolements diversifiés, exclusions de certaines pratiques et produits¹⁰ ; ces aides seraient plafonnées et dégressives.

- Des aides environnementales spécifiques, ciblées, type mesures agri-environnementales actuelles. Ces aides devraient être gérées par les régions, sur la base de vrais contrats, négociables par le paysan, en fonction de son propre territoire, sur la base d'objectifs généraux.

Ces paiements doivent s'accompagner d'un dispositif d'accompagnement humain conséquent pour la formation, l'évaluation et le conseil technique. Les réseaux d'intervention doivent être diversifiés et donner plus de poids et de moyens financiers aux associations de consommateurs et environnementales ainsi qu'aux collectivités territoriales.

En attendant la réforme de la PAC, accompagner les changements entre 2008 et 2013

A terme, le système proposé doit garantir un revenu décent aux agriculteurs par et pour le respect d'une haute performance environnementale. Il sera nécessaire durant la période de transition, de maintenir ou renforcer un certain nombre d'outils de régulation environnementale pouvant induire une remontée des prix agricoles européens, et d'aménager la politique agricole actuelle dans les marges de manœuvres imparties, suivant notamment les orientations suivantes :

- **Aides progressives en fonction des efforts environnementaux et plafonnées par actif** sur la base d'une notation des pratiques (inspirées du système Suisse). À court terme, on pourra saisir les marges ouvertes par **l'application de l'article 69 de la PAC** (mobilisation des aides du premier pilier sur des critères environnementaux) et plus globalement renforcement budgétaire en faveur du deuxième pilier et augmentation de la contribution des Etats-membres au budget européen.
- **aide de base équitable** fonction du nombre d'emplois par exploitation d'ici 2013
- **mise en œuvre sérieuse de la conditionnalité** : une conditionnalité concentrée sur des critères simples, efficaces et vérifiables (surfaces de compensation écologique, chargement animal, véritable diversité des rotations, baisse réelle de la toxicité des intrants)
- **renforcement de l'application de la réglementation**, pour éviter le dumping environnemental et crédibiliser les agriculteurs qui respectent les règlements
- **Renforcement des taxes et redevances sur les pollutions et la consommation des ressources naturelles** (notamment l'eau) avec en particulier une **taxation renforcée sur les pesticides** à hauteur de 30 à 50% (sur la base de l'exemple Danois)
- **Transparence des prix et baisse de la TVA sur les produits biologiques et HPE**
- **Soutien des filières de transformation et de distribution de l'agriculture biologiques**
- **Réforme profonde de l'enseignement agricole et des orientations de la recherche agronomique** dans le sens des pratiques respectueuses de l'environnement¹¹
- **Sensibilisation, éducation, formation des citoyens, des élus et des cuisiniers sur la question de l'équilibre alimentaire et l'intérêt d'une agriculture de qualité.**
- **Soutien financier et organisationnel des formes associatives et coopératives mettant en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement**

¹⁰ À l'image de ce que fait l'Autriche.

¹¹ Priorités de la recherche agronomique et axes de travail des Instituts en faveur de l'agriculture biologique, des systèmes agricoles autonomes, des schémas économiques et commerciaux liés aux territoires, des variétés adaptées aux terroirs (sur la base d'une sélection participative) et non sur les actuelles bases du GNIS.

- **Soutien aux systèmes locaux de distribution alimentaire valorisant les produits du territoire**
- **Soutien par les crédits FEADER des activités agri-rurales (accueil, ferme pédagogique, formation à la ferme...)**
- **Soutien à la restauration scolaire approvisionnée par des produits locaux et respectueux de l'environnement**, dans le cadre de contrats entre collectivité et producteurs sur la base de prix peu élevés notamment permis par le fonds issu du renforcement de la taxe sur les pesticides.
- **Prise en charge du coût du contrôle annuel de certification « agriculture biologique » par l'Etat** et non par l'agriculteur comme c'est le cas aujourd'hui.

Ces réorientations se heurtant aux règles actuelles de l'OMC, cette politique implique de militer activement au plan international pour une réforme de l'OMC, notamment pour l'abandon de l'objectif de libéralisation des marchés internationaux et reconnaisse le droit à la souveraineté environnementale et alimentaire pour tous.

Une loi agricole pour accompagner la réorientation

La réorientation de l'agriculture reposera sur une loi basée sur quatre idées clef :

- Un nouveau mode de gestion de l'agriculture basée équitablement sur les consommateurs, les agriculteurs (à la proportionnelle des différentes tendances) et les protecteurs de l'environnement, permettant le développement d'une agriculture de haute performance environnementale ;
- Le respect des ressources naturelles et écosystèmes, de la diversité biologique ;
- La relocalisation des productions en tenant compte d'une répartition diffuse des filières animales, et comprenant la mise en place de circuits commerciaux courts et de valorisations non alimentaires respectueuses des milieux ;
- Le développement des activités agri-rurales.

Cette loi a pour ambition d'instaurer les conditions de la rupture agricole, notamment via une gestion plus démocratique de la politique foncière et via la mise en place d'un haut comité de l'alimentation. Des outils permettant d'accompagner les agriculteurs dans leur conversion seront mis en place (collecte, transformation et distribution des produits, installation de jeunes agriculteurs respectueux de l'environnement¹²). Concernant l'eau, la loi permettra une meilleure maîtrise des volumes consommés en favorisant notamment les cultures économes en eau. En termes de biodiversité, Cette loi interdira les cultures d'OGM en plein champ et reformera le droit sur les échanges de semences, de façon à encourager la sélection dans les fermes et la biodiversité cultivée. Par rapport à la relocalisation, les circuits courts seront encouragés (via les marchés, les AMAP, la restauration collective de qualité...), de façon à rapprocher consommateurs et agriculteurs, de limiter les dépenses d'énergie avec la réouverture de laiteries, d'abattoirs, d'ateliers locaux de première transformation, la labellisation de la production fermière. Cette loi d'orientation encouragera la généralisation de la méthanisation des déchets fermentescibles et la production d'agrocarburants de proximité respectant l'environnement (ligneux, huiles végétales pures) dans une logique de transformation locale et d'utilisation décentralisée.

¹² Via la mise en place d'outils d'accès au foncier agricole et au foncier bâti : formes de propriété sociétaires, prêts relais, protection des zones périurbaines contre la spéculation immobilière, adaptation et application des réglementations foncières, etc.

Cette loi réorganisera les filières animales, de façon à tendre vers l'autonomie régionale en protéines (afin de mettre fin aux importations massives et aberrantes de soja sud-américain pour nourrir le bétail français), la dispersion de l'activité sur le territoire et de reconstituer la fabrication locale de fumier¹³ nécessaire à l'enrichissement du sol. Elle érigera le bien-être animal en principe de base (comme c'est le cas en Suisse).

La filière fruits et légumes sera soutenue en raison de son rôle essentiel et diététique dans une alimentation saine pour tous, de son efficacité en termes d'emploi et des difficultés engendrées par la saisonnalité.

Sur le plan social, cette loi reformera les charges sociales et la retraite agricoles et favorisera une juste gestion du temps de travail en agriculture (services de remplacement, groupements d'employeurs...) créatrice d'emplois.

SFLG – 22.02.08

¹³ Les tendances actuelles de spécialisations divisent les filières animales et végétales dont la synergie est pourtant primordiale pour le maintien de la richesse des sols.

ANNEXES

18 fiches pour mieux comprendre le contexte et le projet des Verts

F1 - L'agriculture est nécessairement au cœur du projet écologiste	10
F2 - De quelle Politique Agricole Commune voulons-nous ?	12
F3 - Une agriculture HPE sur tout le territoire français en 2025	15
F4 - L'agriculture biologique, une démarche exemplaire.....	18
F5 - Durable, raisonnée, intégrée, paysanne....., le jeu des sept familles agricoles.....	20
ACTEURS	20
F6 - Pour une autre recherche agronomique, accompagner les innovations paysannes pour un développement agricole durable	22
F7 - Dynamiser l'aménagement du territoire par une agriculture HPE.....	25
F8 - Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	27
F9 - Favoriser l'accès au foncier pour une agriculture durable	29
F10 - Soutenir le développement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - AMAP	31
F11 - Des mesures agri-environnementales plus efficaces, vers le projet HPE	33
F12 - Limiter l'émission de gaz à effet de serre par l'activité agricole.....	35
F13 - Valoriser les agro-ressources Non Alimentaires.....	38
F14 - Défisiscaliser les huiles végétales pures, levier pour diffuser des bonnes pratiques .	40
F15 - L'agriculture, un enjeu de santé publique	43
F16 - Restaurer et protéger les sols agricoles	45
F17 - Restaurer et protéger la qualité des ressources en eau.....	48
F18 - Pour une agriculture favorisant la biodiversité	51

F1 - L'agriculture n'est pas une simple activité économique comme les autres, mais une pierre.

L'agriculture est nécessairement au cœur du projet écologiste

L'agriculture, trait d'union entre une société et un territoire

L'agriculture n'est pas une simple activité économique comme les autres, mais une pierre angulaire de notre civilisation. Elle est une partie fondamentale de l'identité de chaque société humaine : historiquement, elle fut avant tout un trait d'union entre la « nature » et la « culture humaine », un outil pour formaliser les relations entre une société et son environnement. Nous ne parlons pas par hasard d'agri-culture : cette dernière est au cœur de la définition de l'humain, comme le montrent les travaux sur les mythes d'une part ou sur la révolution néolithique d'autre part. Pour cette raison, l'agriculture doit nécessairement occuper une place centrale dans tout projet politique et en particulier dans le projet écologiste – bien au-delà des raisons environnementales évidentes.

Il ne s'agit évidemment pas de se retourner avec nostalgie vers l'organisation rurale des siècles passés : les territoires du 21^{ème} siècle n'auront pas les mêmes contours, leurs fonctions se superposent imparfaitement selon des frontières diverses et mouvantes, les besoins alimentaires sont beaucoup plus importants, la mobilité est un fait incontournable ... et les distances n'ont plus les mêmes valeurs qu'il y a 30 ans. Mais il est essentiel de réaffirmer le lien entre les humains et leurs territoires, et le rôle de chacun dans le choix d'un paysage ou d'un environnement naturel.

Plus généralement, dans le processus de développement d'un territoire, une agriculture vivrière forte constitue un tremplin à l'épanouissement de l'économie locale, tandis qu'une agriculture essentiellement rentière et vouée à l'exportation ne permet aucune maîtrise sociale de l'économie agricole. Les spécialistes du développement formalisent cette notion par le terme de développement « endogène » (appuyé sur les ressources locales : ressources humaines, sociales, physiques, agronomiques...). La « **souveraineté alimentaire** », c'est-à-dire la possibilité pour chaque société de maîtriser son alimentation et son emprise sur le territoire devrait être assurée, quels que soient les pays, par une agriculture « durable » ou « pérenne », variée, liée aux territoires et aux diversités sociales et biologiques.

L'ensemble des citoyens doit se réapproprier l'agriculture, dans ses fonctions stratégiques qui ne sont pas seulement alimentaires ni même uniquement « productives » :

- la production d'aliments de qualité sur le plan nutritif, sanitaire et gustatif – qui est bien évidemment sa fonction première d'un point de vue quantitatif,
- la production de textiles (coton, chanvre, lin, laine...), de matières premières pour l'industrie, de matériaux de construction,
- la construction de paysages (55 % du territoire français est consacré à l'agriculture), le caractère des territoires, l'environnement,
- la production de produits d'accompagnement (épices, parfums, boissons, herboristerie...),
- l'emploi, le lien social, le tourisme,
- la production d'énergie (bois de chauffe, biogaz, biomasse...),
- la production éventuelle et localisée d'énergie pour les transports, sous réserve du respect des équilibres écologiques locaux et agronomiques.

L'agriculture est aujourd'hui le socle de nouvelles activités, qui la dépassent tout en l'intégrant. Le terme « activités agri-rurales » rassemble ces projets innovants qui lient production agricole et tâches associées (accueil, pédagogie, transformation, distribution...). Elles font l'objet d'un élan important de porteurs de projet et méritent d'être appuyées, en contribuant à rapprocher agriculture et société.

Revaloriser le rôle des agriculteurs

L'agriculture à Haute Performance Environnementale souhaitée par les Verts replace l'agronomie au centre de la réflexion technique : reconquête et maintien de la fertilité des sols, rotation longue des cultures pour plus de biodiversité et moins de ravageurs, utilisation de races et variétés adaptées au milieu, circuits économiques de proximité ; une agriculture dans le respect des cycles naturels, des milieux vivants et des ressources naturelles, permettant de reconstruire et de valoriser le lien étroit entre société et territoire. Pour ce faire, de nouvelles techniques de production doivent être favorisées : autonomie énergétique, élevage autonome basé sur les ressources locales, autonomie du cycle de l'azote grâce aux fumiers des élevages et à l'apport des légumineuses, travail du sol le plus superficiel possible... De plus, en rapprochant agriculteur et consommateur, cette agriculture réduit l'impact de l'agriculture sur l'effet de serre.

Par ailleurs, il est essentiel que les agriculteurs se réapproprient l'acte agricole : par leur travail au quotidien, ils sont à la fois :

- les principaux témoins de l'évolution des territoires et des milieux,
- des expérimentateurs permanents (dont la recherche doit s'inspirer et non se désintéresser),
- et tout simplement les premiers experts de leur métier !

La recherche agronomique doit impliquer bien plus fortement les agriculteurs dans la définition des objectifs de recherche (notion de « recherche participative ») mais aussi dans la réalisation des programmes : la ferme agricole réelle est une échelle bien plus pertinente que des parcelles expérimentales déconnectées de tout environnement et de tout cycle temporel.

Réconcilier agriculture et société

Les atouts de l'agriculture française, réels, sont aujourd'hui largement contrariés et détournés par ses abus. Il est donc urgent de changer en profondeur la politique agricole française et européenne pour qu'elle soutienne les systèmes de production durables (en particulier l'agriculture biologique, moteur du changement technique). Il ne s'agit pas de détruire brusquement les acquis de 40 ans de politique agricole, mais bien d'engager des réformes progressives, basées sur l'écoute et la prise en compte des réalités et des attentes de tous, citoyens et agriculteurs.

Les citoyens (consommateurs, environnementalistes, élus locaux, médecins...) doivent être associés non seulement aux réflexions mais également aux décisions concernant l'agriculture, dans un dialogue renoué avec les agriculteurs.

F2 - De quelle Politique Agricole Commune voulons-nous ?

La PAC, une machine à surproduire qui n'a pas réussi à valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

En 1957, le traité de Rome marque la création de la Communauté Economique Européenne. Peu après, la Loi Pisani (1960-62) modernise les exploitations agricoles françaises et les spécialise pour produire massivement, afin que le pays atteigne son autosuffisance alimentaire. Il en découle une spécialisation accrue des territoires et des exploitations. Cette importante réforme de l'agriculture française s'appuie sur la première Politique Agricole Commune, qui en 1962 se traduit par des prix intérieurs garantis, une politique d'intervention (stockage des excédents) et la protection du marché européen, par le contrôle de l'entrée des produits aux frontières.

La transformation de l'agriculture française est radicale. Elle se traduit notamment par une perte du nombre d'actifs agricoles et la saturation progressive des marchés. Face à la surproduction laitière (le coût d'intervention de rachat des excédents beurre et poudre de lait devient trop élevé), les Etats décident en 1984 la mise en place de quotas de production laitière au niveau de chaque pays membre. Cela aboutit à figer le niveau de production de lait dans chacune des exploitations selon la référence historique de 1982.

Sous la pression de l'OMC qui plaide pour la suppression du soutien des prix, la PAC est réformée en 1992. Les prix européens baissent pour les rapprocher des prix mondiaux, ce qui conduit à la création d'aides forfaitaires à l'hectare et à la tête de cheptel. La prime compense ainsi la perte de revenu constatée par le producteur. Cette politique favorise l'accroissement des structures d'exploitations, l'agrandissement permettant l'augmentation de la rémunération liée aux primes. A cette époque, un maigre volet agri environnemental est mis en place (boisement, conversion à l'agriculture biologique, encouragement à l'extensification...). En 1993, la même logique que pour le lait conduit au gel des terres dit « jachère » qui consiste à ne pas cultiver une partie des surfaces de céréales et d'oléo protéagineux (15 % dans un premier temps), dans le but de maîtriser les volumes de production.

Entre 1960 et 1999, l'agriculture a perdu plus de 65 % de ses exploitations.

En 1999, la politique agricole commune est réformée avec la mise en place d'un « deuxième pilier » destiné à rémunérer les exploitants pour leurs activités d'entretien de l'espace et de protection de l'environnement, le premier étant consacré au soutien à la production. Par ailleurs les aides directes à la production peuvent être modulées et conditionnées à des efforts en direction de l'environnement (éco-conditionnalité). Cette modulation permet d'abonder le second pilier qui finance des mesures agri-environnementales ; **celui-ci demeure marginal en France** (4% du total des aides agricoles), alors que d'autres pays européens choisissent d'augmenter cette ponction pour mieux soutenir les efforts environnementaux.

A partir de 2003 (Accords de Luxembourg), les aides directes sont remises en question, notamment sous la pression de l'OMC. Mais la France choisit de minimiser le découplage des aides par rapport la production. Ainsi, un agriculteur qui choisit de ne pas produire de blé sur ses hectares historiquement dédiés à cette culture et pour laquelle il recevait des subventions de la PAC, continue de toucher annuellement un montant fixe d'aide à la double condition de réaliser un entretien minimum de 75% de ces terres, tout en cultivant les 25% restants. L'ensemble de ces aides s'appelle les Droits à Paiement Unique (DPU). Les productions

traditionnellement non aidées par la PAC, comme les cultures légumières (mais aussi le porc, les volailles, l'arboriculture...), continuent d'être exclues de ce système d'aide, de même que toutes les surfaces non productives comme les haies, talus etc. Le montant des DPU peut aller de quelques dizaines d'euros par hectare, à plus de 600. Les agriculteurs qui continuent à produire des COP sur 25% au moins de leur surface touchent la totalité des primes antérieures (dont une partie reste couplée à leur production¹⁴), et peuvent faire toutes les autres productions possibles sur les 75% restant, y compris des légumes, qui seront ainsi aidés contrairement aux légumes produits sur des terres auparavant en maraîchage.

Le gel obligatoire des terres, ou jachère, ne s'exprime désormais plus en pourcentage mais en « nombre de DPU jachère » : un agriculteur doit geler au minimum autant d'ha qu'il a de DPU jachères, ce nombre provenant des références historiques. Outre ce gel obligatoire, l'agriculteur peut geler des terres volontairement. Le taux maximum de gel volontaire autorisé est fixé à 30% de la surface en COP (moins la surface en gel obligatoire). Les cultures énergétiques sont autorisées sur jachère (blé, colza, betteraves etc) et les agriculteurs labellisés agriculture biologique sont autorisés à y récolter des fourrages à base de légumineuses.

Des indemnités compensatoires aux handicaps naturels (ICHN), sont attribuées aux agriculteurs des zones défavorisées qui conduisent leur élevage selon des pratiques respectueuses de l'environnement. Dorénavant, les hectares de surfaces fourragères sont primées et non plus les animaux, en fonction du respect de plafonds de chargement de l'exploitation.

Une Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA), est versée en proportion du nombre de vaches allaitantes, à raison de 250 euros par vache, plafonné à 80 droits par exploitation. Une Prime à l'Abattage (PAB) est versée pour tout animal abattu (environ 40 euros/animal).

Les aides à la production (« premier pilier » de la PAC, majoritaire), s'appliquent surtout aux céréales et oléoprotéagineux, à la viande bovine et aux produits laitiers, ainsi qu'au sucre. D'autres productions très spécifiques comme le lin, le chanvre, le tabac ou les semences bénéficient d'aides forfaitaires, tandis que d'autres encore (fruits et légumes, œufs, volailles, vins...) ne bénéficient que d'une protection vis-à-vis du marché mondial en terme de droits de douane, au gré des négociations.

Les MAE, mesures agri-environnementales (voir fiche MAE) financées par le « second pilier » de la PAC, font l'objet d'un contrat de gré à gré, l'agriculteur s'engageant vis-à-vis de l'état à des pratiques plus ou moins poussées vis-à-vis de l'environnement en contrepartie d'aides (de 30 à 300 euros par ha).

Ce que proposent les Verts

Au plan international, les Verts sont pour le droit à la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire pour que chaque Etat ou groupe d'Etats ait le droit de décider et de conduire sa propre politique agricole et alimentaire. Ce droit à la souveraineté alimentaire ne doit pas s'exercer aux dépens des autres Etats. En particulier les politiques agricoles favorisant les exportations sur le marché mondial en dessous du prix de production doivent être exclues. C'est malheureusement le cas de la Politique Agricole Commune actuelle, qui même si elle utilise moins de subventions à l'exportation que par le passé, continue à subventionner directement les agriculteurs qui produisent en partie pour l'export.

La PAC doit assurer un revenu décent aux paysans européens, sans détruire les paysanneries du sud, tout en assurant une bonne gestion de l'environnement. Pour cela nous préconisons

¹⁴ Ils continuent de toucher une aide couplée à leur production à hauteur de 25% du montant versé les années précédentes sur chaque hectare cultivé en COP.

deux types d'outils : les aides directes proportionnelles aux mesures agri-environnementales et une organisation des marchés permettant une meilleure adaptation de l'offre à la demande, avec comme conséquence des prix favorables aux producteurs. Vu la faible part que représente les produits agricoles non transformés dans le panier du (de la) ménageur(ère) européen(ne), l'impact sur le pouvoir d'achat des consommateurs sera négligeable.

Une réorientation de la PAC de ce type nous semble souhaitable, cependant elle se heurte aux règles actuelles de l'OMC. En effet, assurer des prix agricoles européens rémunérateurs tout en protégeant l'environnement suppose de pouvoir pratiquer une protection aux frontières et de pouvoir gérer les marchés agricoles. L'OMC, fidèle en cela à son objectif de libéralisation, pousse au démantèlement des protections douanières et des mécanismes permettant de gérer les marchés comme les quotas. Nous attendons donc du futur gouvernement français qu'il milite activement pour une réforme de l'OMC (en particulier pour qu'il abandonne son objectif statutaire de libéralisation des marchés internationaux) et pour une reconnaissance internationale du droit à la souveraineté alimentaire.

La France n'étant pas la seule à négocier et une réforme de l'OMC prenant nécessairement du temps, il est nécessaire de tirer partie de toutes les marges de manoeuvre possible : la France peut d'ores et déjà décider d'appliquer la PAC de manière plus durable; l'Europe peut décider en 2008 et même en 2013 si l'OMC n'avait pas été réformé d'appliquer une autre PAC.

F3 - Une agriculture HPE sur tout le territoire français en 2025

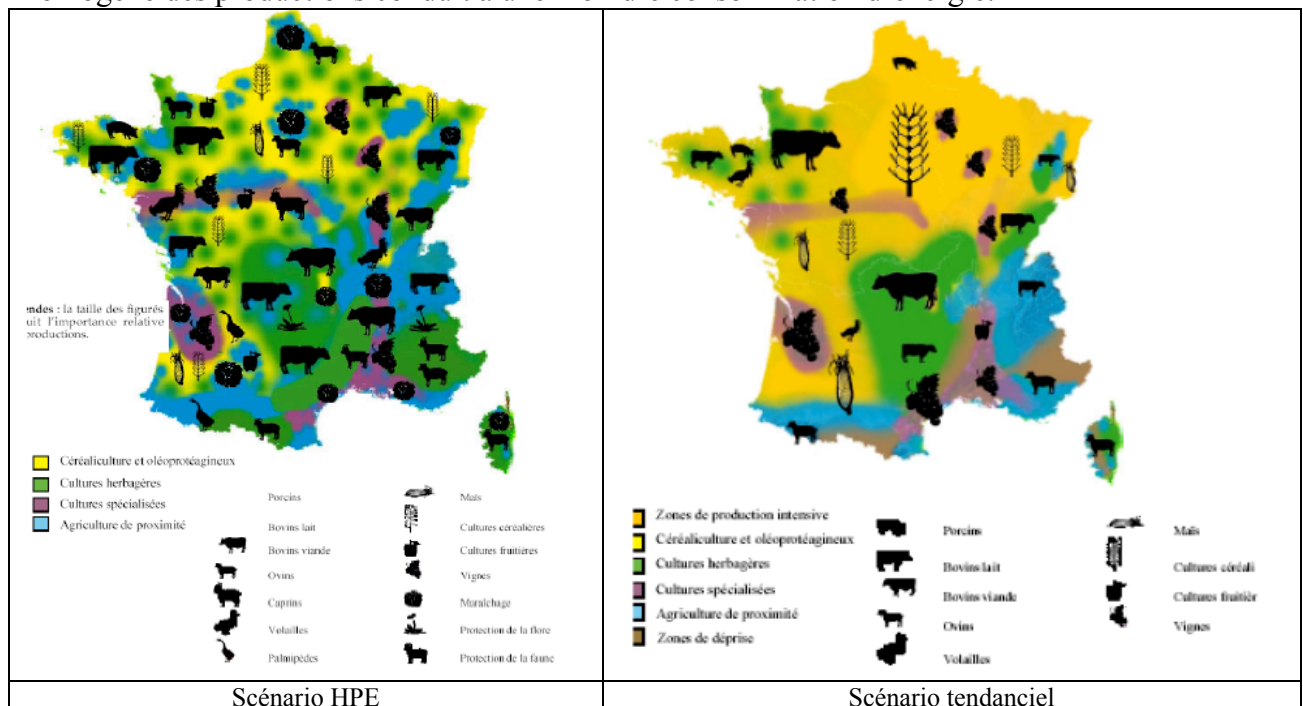
Face aux enjeux soulevés par la régulation entre agriculture et environnement et devant le constat d'un déficit d'analyse à long terme sur la question, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement et le CNASEA ont uni leurs efforts pour lancer une démarche d'analyse prospective spécifique à ce thème, mobilisant le groupe de travail dit de la Bussière, en 2005. L'exercice de prospective a donné lieu à 4 scénarios présentés comme plausibles à l'échelle nationale.

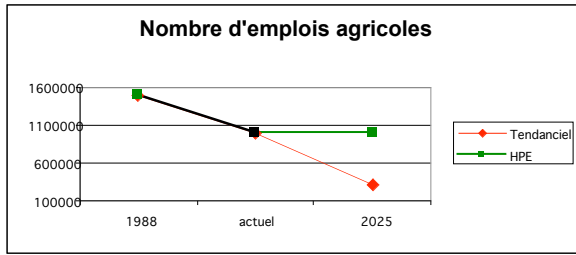
Le premier scénario, dit la France des filières, l'environnement agro-efficace peut être considéré comme ce qui pourrait survenir si les tendances se poursuivaient. L'image à 2025 issue de ce scénario dans lequel l'économie prime sur environnement et territoire est la suivante. La priorité assignée à l'agriculture française, dans un contexte de compétitivité économique accrue, est de conserver son rang de leader agro-industriel en Europe. L'agriculture est fortement intégrée dans un système agro-alimentaire dont les normes s'imposent aux producteurs. La demande environnementale s'exprime via les organisations de consommateurs, préoccupés par une garantie de sécurité sanitaire et alimentaire. La régulation environnementale répond à une demande portant plutôt sur la qualité des produits et la préservation des ressources. Dans ce scénario, les contributions positives de l'agriculture en terme de paysage et de biodiversité ne viennent que lorsque les produits agricoles portés par les filières peuvent valoriser une image environnementale. Mais, dans ce scénario, ce cas est loin d'être la règle et on s'oriente plutôt vers la constitution de petites « réserves » (zones Natura 2000) perdues dans un océan de médiocrité environnementale, dans lequel les espaces agricoles multifonctionnels se raréfient.

Sans parler des scénarios intermédiaires, évoquons le 4e. Le scénario 4 du groupe de La Bussière, également considéré comme plausible est le seul fondé sur une rupture positive dans l'articulation de l'agriculture et de l'environnement (les trois autres considérant l'environnement comme une contrainte pour l'agriculture). Ce scénario débouche sur l'agriculture « Haute performance environnementale » (HPE) telle qu'espérée par les Verts. En 2025, les attentes environnementales sont au cœur des demandes de la société européenne. Elles constituent de ce fait un moteur économique fondamental, l'ensemble des activités étant orientée pour répondre à cette attente qui se traduit aussi en terme de marchés de produits et de services. L'intégration des normes environnementales dans le comportement des consommateurs restructure le fonctionnement économique et politique de l'Europe. Dans ce contexte, l'agriculture fait figure de secteur particulièrement emblématique, dans lequel cette intégration se traduit concrètement. Un modèle d'agriculture, dit « agriculture Haute Performance Environnementale » est défini. Il s'appuie sur la base de l'agriculture biologique, dont il fait évoluer les termes techniques — en conservant néanmoins le non recours à des traitements chimiques phytosanitaires — et économiques pour en faire un modèle de portée européenne. Ce modèle est défendu et implique un protectionnisme sanitaire et environnemental assumé. L'agriculture HPE s'impose comme le modèle permettant de trouver un équilibre durable entre les considérations économiques, sociales et environnementales. La « haute performance environnementale » est complétée par des interventions plus ciblées, au-delà de ce que l'agriculture HPE peut spontanément fournir (par

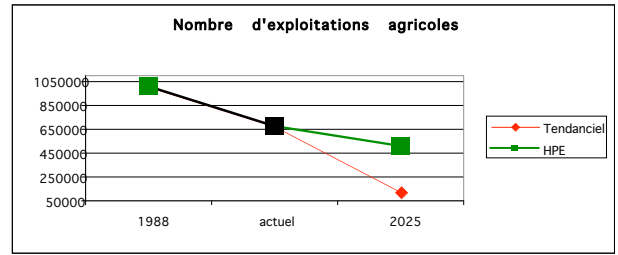
exemple, gestion écologique d'habitats remarquables qui doivent être gérés par des MAE, voir fiche). Cette mutation profonde passe nécessairement par un « nouveau contrat » social et politique particulièrement fort, comparable à celui qui prévalut à la mise en place de la PAC des années 1960. Sur un plan technique, la prise en compte de l'environnement repose sur une intégration de la gestion des flux, des espaces multifonctionnels (et en premier lieu ceux qui remplissent une fonction dans le maintien durable des ressources naturelles : reproduction de la fertilité et lutte contre les ravageurs) et des variétés domestiques. Cette intégration se décline au niveau de chaque exploitation agricole, en tenant compte des diversités agronomiques et socio-économiques. Elle nécessite une forte intensité en main d'œuvre, tant quantitative que qualitative, au regard des savoir-faire mobilisés.

L'état environnemental qui résulte de cette intégration technique entre économie et environnement correspond à une évolution très significative de l'état des paysages, de la biodiversité sur l'ensemble des territoires. Les espaces agricoles gagnent en fonctionnalité écologique, et permettant une restauration des espèces communes et remarquables qui en dépendent, même si le maintien d'une activité agricole plus dense sur tout le territoire peut ne pas convenir à toutes les espèces. La situation des ressources et des risques naturels s'améliore, notamment du fait de l'abandon des phytosanitaires chimiques. La répartition plus homogène des productions conduit à une moindre consommation d'énergie.

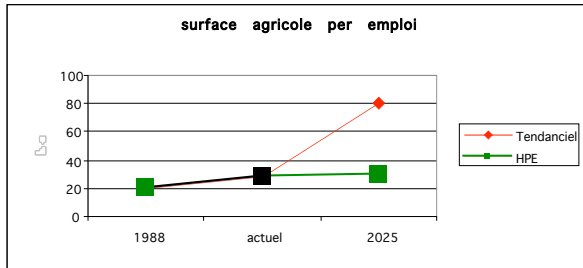




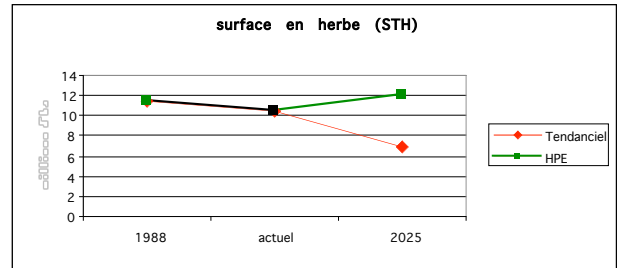
Le scénario HPE crée des emplois par rapport aux tendances actuelles



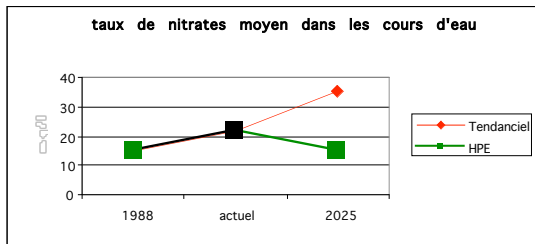
Le scénario HPE enrayer la chute du nombre de fermes



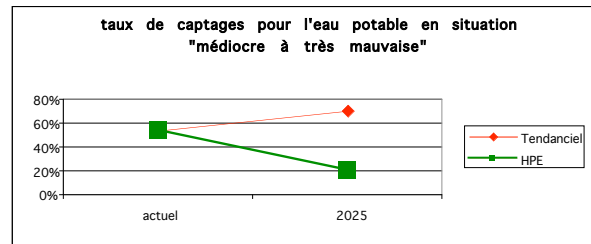
Le scénario HPE affecte plus d'actifs à l'hectare de surface agricole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement



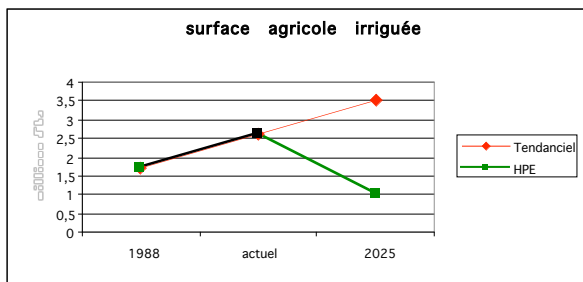
Le scénario HPE permet d'accroître la surface en herbage par une agriculture extensive



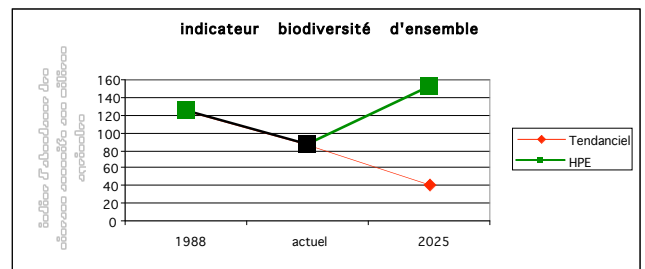
Le scénario HPE permet de reconquérir la qualité des cours d'eau en nitrates



Le scénario HPE permet de reconquérir la qualité des captages d'eau potable



Le scénario HPE permet de fortement diminuer la surface irriguée



Le scénario HPE permet de fortement augmenter la biodiversité

F4 - L'agriculture biologique, une démarche exemplaire

L'agriculture dite « conventionnelle » pose d'indéniables problèmes environnementaux et sociaux: pollution de l'eau, diminution de la biodiversité, dégradation de la fertilité biologique des sols, circuits longs déconnectés du territoire, agrandissement déshumanisé, consommations d'énergie dépassant l'énergie produite par les aliments, etc. Face à ce constat, un autre mode de production a été inventé par des agronomes et des agriculteurs : l'agriculture biologique, dénommée aussi « agro-écologie » lorsqu'elle s'applique aux pays tropicaux, ou « organic agriculture » en anglais. Si les Verts reconnaissent qu'il est utopique d'imaginer la conversion intégrale de tous les agriculteurs à l'agriculture biologique en quelques années, ils la considèrent comme une démarche exemplaire et insistent sur la nécessité de définir l'horizon des réformes à engager. Dans l'état actuel des connaissances agronomiques, écologiques et économiques, cet horizon est l'agriculture biologique. Il est donc indispensable de reconnaître la pertinence de ce mode de production, et de mettre en œuvre des dispositifs pour en encourager le développement.

L'agriculture biologique est bénéfique pour la société

Les exploitations en agriculture biologique emploient en moyenne 20 à 30 % de main-d'oeuvre supplémentaire à l'hectare, relativement aux mêmes exploitations en agriculture conventionnelle. Ces emplois supplémentaires bénéficient à l'ensemble de la société, et en particulier aux territoires ruraux. Les impacts positifs de l'agriculture biologique sur l'eau, les sols, la biodiversité et le paysage ne sont plus à démontrer. Grâce à l'interdiction des produits chimiques de synthèse et en particulier des pesticides, à l'utilisation de techniques alternatives, d'une meilleure alliance entre végétal, animal et milieu (maintien des haies, parcelles plus petites, alternances des cultures, prairies complexes, choix de variétés ou de races locales et adaptées au milieu), l'agriculture biologique évite la pollution de l'eau, maintient voire enrichit la biodiversité domestique et sauvage, protège et maintient la structure des sols et leur richesse en matière organique, donc leur fertilité... L'expérience de la ville de Munich illustre comment la bio permet à la collectivité de réaliser des économies substantielles (cf. fiche sur l'eau). Par ses choix techniques, l'agriculture biologique conduit à rééquilibrer les productions dans les régions (polyculture-élevage), à reconstruire les paysages et à ré-aménager progressivement le territoire. Les travaux de prospective du « groupe de la Bussière » (cf. fiche HPE) montrent que la généralisation de l'agriculture biologique serait le choix le plus efficace à la fois pour préserver l'environnement, créer des emplois et répondre aux attentes de la société. Plusieurs experts confirment le caractère plausible de cette généralisation en termes de souveraineté alimentaire.

Les Suisses ont réussi à concilier agriculture et environnement

La reconnaissance de l'agriculture biologique comme système agricole le plus abouti en terme de protection de l'environnement et de « durabilité » permet de stimuler une évolution progressive de l'ensemble de l'agriculture. L'exemple de la Suisse le montre clairement. En effet, dans ce pays, il a été défini au début des années 1990 trois niveaux d'aides agricoles :

- le niveau minimal, en dessous duquel aucune aide n'était accordée (respect des bonnes pratiques agricoles, proche de l'« agriculture raisonnée » en France),
- le niveau intermédiaire, basé sur des techniques bio mais autorisant l'usage exceptionnel de produits chimiques : c'est ce que les suisses appellent « la production intégrée », donnant lieu à une aide plus importante que le niveau précédent,
- et enfin, l'agriculture biologique, donnant lieu à une aide maximale.

Après 10 ans d'application de ce dispositif progressif, plus de 10 % des surfaces suisses sont conduites en agriculture biologique, et 80 % en production intégrée. Il a été alors décidé de passer à une étape supérieure, en supprimant le niveau minimal. Il existe donc maintenant deux aides : une aide de base pour les agriculteurs en production intégrée, une aide supérieure pour les

agriculteurs biologiques. *Loin d'exclure les agriculteurs conventionnels, le choix d'un soutien fort à l'agriculture biologique a permis de stimuler une évolution de l'ensemble de l'agriculture suisse vers une amélioration environnementale et sanitaire.*

Les Verts veulent généraliser l'agriculture HPE

Le développement d'une agriculture Haute Performance Environnementale proche en pratique de l'agriculture biologique doit se faire par étapes, permettant aux agriculteurs « conventionnels » actuels de se familiariser progressivement avec les techniques biologiques et de reconnaître leur efficacité et leur viabilité. Il est impératif de se fixer un objectif d'au moins 10 % des surfaces françaises en agriculture biologique à la fin de la mandature¹⁵, de façon à pouvoir en généraliser progressivement les techniques dans la décennie suivante. Cet objectif est non seulement réalisable, mais conforme aux choix réalisés depuis déjà plusieurs années en Allemagne, en Autriche, en Suède, en Suisse ou en Italie. Les Verts proposent la mise en place d'outils pour stimuler et accompagner le développement d'une agriculture biologique conforme à ses objectifs initiaux (circuits les plus courts possible, autonomie maximale), notamment :

- l'instauration d'une « rémunération de reconnaissance » de l'agriculture biologique basée sur un double financement : à l'hectare (renforcement et généralisation des mesures « bio » du Programme de Développement Rural Hexagonal, avec la définition d'un budget national dédié) et par actif agricole (5 000 € par actif, plafonné à 3 actifs par ferme) ;
- une incitation réglementaire (second pilier) à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration hors domicile (cantines scolaires, hôpitaux, entreprise...), avec un dispositif progressif tenant compte des disponibilités régionales et nationales, et une priorité accordée aux circuits courts ;
- la nomination systématique de représentants des organisations professionnelles spécialisées en agriculture biologique dans toutes les instances de concertation et de décision sur l'agriculture¹⁶ ;
- l'adaptation des dispositifs de reconnaissance des « Organisations de Producteurs » aux réalités économiques de l'agriculture biologique (abaissement des seuils de reconnaissance dans le cas d'OP spécialisés en bio) ;
- la mise en place de dispositifs de « mutualisation », pour soutenir le développement de filières biologiques tant qu'elles se situent en dessous du seuil de rentabilité (cas habituel des filières dites « natives ») ;
- l'obligation d'enseignement de l'agriculture biologique au sein de tous les cursus de l'enseignement agricole ;
- le soutien à un règlement européen de la bio qui soit exigeant en termes environnemental et social, avec une remise en cause de l'accord voté en décembre 2006 par le Conseil européen, et l'adoption de règlements d'application rigoureux ;
- le renforcement des moyens attribués à la recherche en agriculture biologique (moins de 1% des moyens de la recherche agronomique actuellement) ;
- soutien aux organismes régionaux et nationaux spécialisés dans le développement de l'agriculture biologique, de façon à assurer un accompagnement technique et économique des agriculteurs en conversion.

¹⁵ Ce seuil moyen pour la France est tout à fait réaliste d'ici 2012 : la région PACA atteint déjà 15% de sa SAU en bio, et plusieurs voisins européens comme l'Italie, la Suisse, l'Autriche l'ont déjà atteint ou dépassé.

¹⁶ Conseil Supérieur d'Orientation de l'Agriculture, Commissions Départementales d'Orientation de l'Agriculture...